

Carnet d'acteur : partie contributive

1. Voici la trame à remplir (partie publique)

1-1. Le titre de votre engagement

L'arbre et le bois en région angevine

1-2. Zone géographique concernée

Ensemble du territoire du Pôle métropolitain Loire Angers

1-3. S'agit-il d'un engagement ...

- déjà mis en place
- en projet / en cours de réflexion
- nouveau

1-4. Finalité(s) de votre engagement (case(s) à cocher) :

- la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)
- l'adaptation au changement climatique
- la réduction des consommations énergétiques
- la qualité de l'air
- le développement des énergies renouvelables
- la réduction et la gestion des déchets
- le développement des circuits courts

1-5. Quel est le (ou les) porteur(s) de l'engagement ?

Atlanbois – Interprofession régionale de la filière forêt-bois des Pays de la Loire

1-6. Les autres acteurs mobilisés

ALM et Pôle métropolitain, communes, Conseil régional, Bailleurs sociaux, promoteurs et gestionnaires immobiliers, ALEC, EIE, CAUE 49, CROA, UNTEC, FFB, CAPEB, Construire en Chanvre, Collectif Paille Armoricaïn/RFCP, DREAL

1-7. Décrivez votre engagement (1 page maximum)

La filière forêt-bois place les Pays de la Loire dans les régions françaises les plus dynamiques en termes d'effectifs salariés (31 400 salariés dans 7 100 établissements et 5 000 emplois non-salariés). Elle contribue fortement au maintien et au développement des entreprises et de l'emploi non délocalisable. La forêt ligérienne avec 342 000 hectares représente 11 % du territoire régional (15% avec le bocage et les arbres urbains et d'alignement).

Notre région est particulièrement dynamique pour la transformation du bois : Bois construction - Menuiserie - Agencement & Meuble - Emballage, et connaît un développement important du bois énergie.

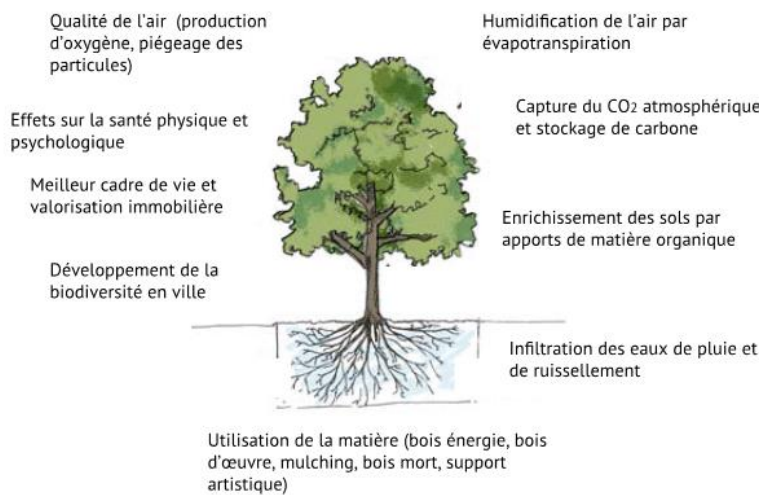
La contribution d'Atlanbois au PCAET du Pole metropolitain s'articule en 4 points :

- 1/ Développement de l'arbre, pompe à carbone
- 2/ Stockage de carbone et substitution énergétique par le matériau bois
- 3/ Développement du bois énergie
- 4/ Evaluation de la contribution de la filière bois à la lutte contre le changement climatique

1/ Développement de l'arbre, pompe à carbone

L'arbre, urbain ou rural, offre de multiples bénéfices locaux ou globaux. L'un des plus connu étant l'absorption de dioxyde de carbone par photosynthèse, qui fait de l'arbre une pompe à carbone. La forêt et les boisements des Pays de la Loire, une fois les prélèvements décomptés, stockent chaque année 2,1 millions de tonnes de CO₂. De plus, chaque année, l'usage du bois matériau permet le stockage de 0.9 million de tonnes de CO₂ et le bois énergie, par substitution aux énergies fossiles, évite l'émission de 0,8 millions de tonnes de CO₂. Le bilan global de la filière forêt bois ligérienne est un stockage d'un équivalent de 3,8 millions de tonnes de CO₂ soit environ 11% des émissions régionales annuelles de gaz à effet de serre (pour mémoire, le pourcentage est d'environ 15% au niveau national pour la filière forêt bois française).

Avantages de l'arbre urbain (source XPair)



Angers et son agglomération disposent déjà d'un patrimoine arboré significatif : parcs et jardins, arbres de bord de routes, bocage, et embryon de forêt urbaine. Nous proposons différentes pistes de développement de l'arbre sur la métropole :

- A travers le projet de forêt urbaine à Angers, et éventuellement dans les autres communes
- A travers l'encouragement au développement de l'arbre rural et notamment de l'agroforesterie (arbres en plein champ et en bord de parcelles)
- A travers la poursuite des efforts de plantation d'arbres en ville dans les espaces verts, jardins publics et privés, et en alignement de voirie

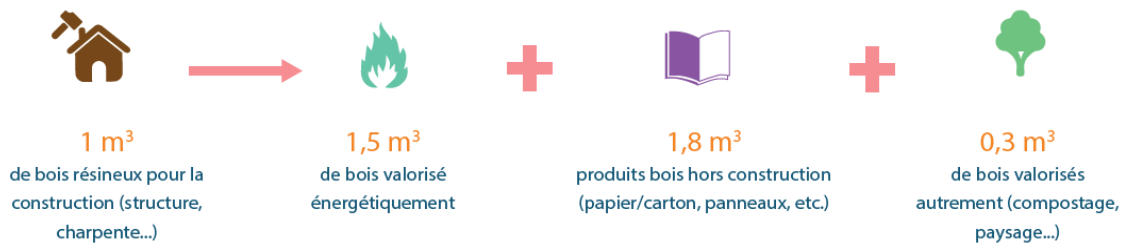
Les pistes de financement : Crowdfunding, subventions (Europe, Conseil régional...), compensation carbone des entreprises émettrices de gaz à effet de serre.

2/ Stockage de carbone et substitution énergétique par le matériau bois

Matériau renouvelable, faible consommation d'énergie, stockage de carbone, filière sèche n'utilisant pas de sable et peu d'eau, chantiers à faibles nuisances... nombreux sont les arguments qui plaident en faveur du bois dans la construction.

L'usage de bois dans la construction et les aménagements est le moteur de la filière forêt-bois.

Grâce aux coproduits de la récolte et de la transformation, la production supplémentaire de bois pour la construction entraîne celle de nombreux autres produits bois :



Source : Carbone 4

L'utilisation de produits bois évite d'avoir recours à d'autres matériaux énergivores comme notamment le PVC, l'aluminium, le béton ou l'acier et permet ainsi d'éviter des émissions de CO₂. Des études scientifiques réalisées dans différents pays ont constaté l'importance de l'effet de substitution d'une augmentation de l'utilisation du bois matériau : en moyenne **1,1 tCO₂ évitée par m³ de bois contenu dans les produits finis** (excluant la comptabilisation de la valorisation énergétique des co-produits et produits en fin de vie). Cet effet comporte cependant de nombreuses sources d'incertitude et de variabilité.

Sa légèreté, ses performances structurelles reconnues, son caractère façonnable à volonté font du bois un matériau particulièrement adapté aux transformations de bâtiments existants. Sous forme de façades ossature bois rapportées, il peut contribuer à l'isolation thermique de bâtiments à hautes performances énergétiques.

Nous proposons aux citoyens, collectivités, acteurs économiques du territoire d'étudier, si besoin avec le concours d'Atlanbois, la solution bois pour leurs constructions ou aménagements. Ceci pour toute taille de projet, allant de la pose d'une étagère à la construction d'un immeuble multi-étages, en passant par les réhabilitations.

3/ Développement du bois énergie

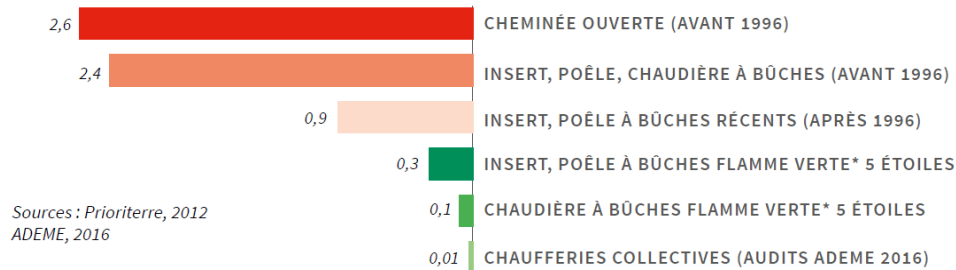
L'utilisation de bois pour produire de l'énergie permet d'éviter des émissions issues de la combustion d'énergies fossiles, c'est l'effet de substitution énergétique. 1m³ de bois rond utilisé directement pour la production de chaleur dans l'industrie et le secteur collectif en substitution d'énergies fossiles permet d'éviter environ 0,5 tCO₂ (cette valeur est variable selon les hypothèses retenues).

Angers Loire Métropole et des communes du territoire ont favorisé l'implantation de chaufferies bois associées au développement de réseaux de chaleur. Nous proposons de valoriser ces investissements en s'appuyant sur les retours d'expériences qu'ils permettent pour poursuivre le recours au bois énergie sur les réseaux en développement ou en création.

Certaines industries ou entreprises du secteur tertiaire peuvent aussi envisager le recours au bois énergie grâce au concours du Fonds Chaleur géré par l'ADEME.

Nous encourageons les particuliers à renouveler, le cas échéant, leurs anciens appareils à bois par des appareils récents, bien plus performants, et à utiliser des combustibles secs et de qualité. Ceci dans le

but de limiter leurs consommations de bois et de diminuer les émissions atmosphériques, comme le schéma ci-dessous l'explique.



Facteurs d'émissions de particules des appareils de chauffage au bois en g/kWh (mesurés sur les appareils les plus performants)

Ce développement du bois énergie peut s'appuyer sur la ressource régionale disponible en forêt, bocage et sous produits de la transformation du bois, mais aussi celle générée par l'entretien des boisements urbains.

4/ Evaluation de la contribution de la filière bois à la lutte contre le changement climatique

Nous proposons la prise en compte de la contribution de la filière forêt-bois dans le Plan Climat Energie du territoire, à travers ses différents impacts :

- Stockage carbone dans les arbres et les sols forestiers et agro-forestiers
- Substitution et stockage de carbone par le matériau bois (et autres matériaux biosourcés)
- Emissions évitées par le bois énergie

Une démarche similaire pourra être intégrée par les entreprises réalisant leurs bilans carbone.

1-8. Disposez-vous d'un lien ou d'un document pour partager plus d'informations sur votre engagement et vos actions ?

Adresse URL : www.atlanbois.com

Document (à joindre avec le carnet d'acteur complété) : *Mentionnez ici le titre du (ou des) document(s) que vous comptez joindre à l'envoi de votre carnet d'acteur*